

**Mairie de BRIAUCOURT**

9 rue de la Mairie
70800 BRIAUCOURT
Tél : 03.84.49.86.68
E.Mail : mairie.briaucourt70@orange.fr

A Briaucourt, le 19 mars 2024

Note de présentation synthétique – Compte administratif 2023

Les comptes administratifs soumis au Conseil Municipal du 19 mars 2024 retracent l'exécution du budget principal de la commune et du budget annexe assainissement au cours de l'exercice comptable 2023. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable public.

Budget principal**Les dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 142 979.16€ soit 142 126.26€ de dépenses réelles et 852.90 € d'opérations d'ordre décliné ainsi :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication s'établit à 44 607.65€.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 40 369.54€.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » globalise un montant de 57 029.07€. Il s'agit des frais pour le Syndicat des écoles, des autres subventions versées et des indemnités et cotisations élus.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » pour 120.00€.

Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 178 575.49€ soit exclusivement des recettes réelles. L'excédent reporté 2022 étant de 91 470.85€. Les recettes sont déclinées ainsi :

Le chapitre 70 « Produits de services, domaines et ventes diverses » pour un montant de 42 587.55€.

Le chapitre 73 « Impôts et Taxes » pour 13 865.11€.

Le chapitre 731 « Fiscalité Locale » s'élève à 42 455.00€.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » pour un montant de 38 630.63€.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante pour 31 348.66€.

Le chapitre 013 « Atténuations de charges » pour 9 685.50€.

Le chapitre 76 « Produits financiers » s'élève à 3.04€.

Le résultat de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement :	178 575.49€
Dépenses de fonctionnement :	142 979.16€
Excédent reporté de 2022 :	91 470.85€
Excédent global de fonctionnement 2023 :	127 067.18€

Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 45 713.98€ soit 20 246.96€
467.02€ de dépenses financières. Le déficit reporté de 2022 est de 63 523.65€

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour 20 246.96€

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour 25 467.02€

Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 81 700.89€ soit 852.90 € de recettes d'ordre, et de 80 847.99 € de recettes réelles constituées pour 10 483.14€ de recettes dites financières (à savoir : FCTVA, taxe d'aménagement, cautions), de 6 841.20€ de recettes d'équipements et un excédent de fonctionnement capitalisé de 63 523.65€.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » pour 6 841.20€.

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » (hors 1068) pour 9 999.31€

Le chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 63 523.65€

Le chapitre 165 « Dépôts de cautionnements reçus » pour 483.83€.

Le chapitre 040 « Opérations d'autres entre sections » pour 852.90€.

Le résultat d'investissement 2023

Recettes d'investissement :	81 700.89€
Dépenses d'investissement :	45 713.98€
Déficit reporté de 2022 :	63 523.65€
Besoin global d'investissement 2023 :	27 536.74€

Affectation de résultat 2023

Résultat de fonctionnement à affecter du budget principal : 127 067.18€

Compte-tenu que la section d'investissement a un besoin de financement de 27 536.74€ l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 s'effectue comme suit :

Affectation de résultat (article 1068) : 27 536.74€

Excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) pour 99 530.44€

Affectation du résultat en section d'investissement (dépenses chapitre 001) pour 27 536.74€

Le budget annexe assainissement

La section d'exploitation

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 29 607.19€ soit 8 540.86€ de dépenses réelles et 20 995.00€ d'opérations d'ordre.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 2 330.41€.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » pour un montant de 2 754.13€.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » pour 2 026.00€.

Le chapitre 66 « Charges financières » pour s'élève à 1 130.32€.

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations » pour 300.00

Le chapitre 042 « Opérations d'ordres entre sections » pour 20 995.00€.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 23 372.64€ soit 14 889.22€ de recettes réelles et 8 483.42€ d'opérations d'ordre et 17 733.34€ d'excédent 2022 reporté.

Le chapitre 70 « Ventes produits fabriqués, prestations » pour 14 808.70€.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » pour 79.92

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » pour un montant de 0.60€.

Le chapitre 042 « Opération d'ordre entre sections » s'élève à 8 483.42€.

Le résultat d'exploitation 2023

Recettes d'exploitation : 23 372.64€

Dépenses exploitation : 29 607.19€

Excédent reporté de 2022 : 17 733.34€

Résultat global d'exploitation 2023 : 11 498.79€

La section investissement

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 22 498.42€ dont 14 015.00€ de dépenses réelles et 8 483.42€ d'opérations d'ordre.

Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » pour 1 784.40€.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » pour 12 230.60€.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » pour un montant de 8 483.42€.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 21 188.90€, dont 193.90€ de subventions et 20 995.00 € pour des opérations d'ordre.

Le chapitre 10 « Dotations et fonds divers » pour 193.90€.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » pour 20 995.00€



Le résultat d'investissement 2023

Recettes d'investissement :	21 188.90€
Dépenses d'investissement :	22 498.42€
Excédent d'investissement 2022 reporté :	4 927.62€
Solde d'exécution cumulé :	3 618.10€

Affectation de résultat 2023

Résultat d'exploitation à affecter : 11 498.79 €

Excédent reporté en section d'exploitation (recette chapitre 002) pour 11 498.79€

Excédent reporté en section d'investissement (recette chapitre 002) pour 3 618.10€

Le budget annexe lotissement

La section d'exploitation

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 71 155.44€ soit 21 971.03€ de dépenses réelles et 49 184.41€ d'opérations d'ordre.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant de 21 971.03€ utilisée comme suit :

- Article 6226 « Honoraires » pour 3 333.33€.
- Article 605 « Achats matériels, équipements et travaux » pour 18 637.70€.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordres entre section » pour un montant de 49 184.41€

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 94 044.65€ soit 44 487.61€ de recettes réelles et 49 557.04€ d'opérations d'ordre.

Le chapitre 70 « Produits de services, domaines et ventes » pour 44 458.33€ intégralement enregistré comme suit :

- Article 7015 « Vente de Terrains Aménagés »

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » pour 29.28€

Le chapitre 042 « Opération d'ordre entre sections » s'élève à 49 557.04€.

La section investissement

Le total des dépenses d'investissement s'établit à 49 557.04€ dont 0.00€ de dépenses réelles et 49 557.04€ d'opérations d'ordre.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 49 184.41€.



Mairie de BRIAUCOURT
9 rue de la Mairie
70800 BRIAUCOURT
Tél : 03.84.49.86.68
E-mail : mairie.briaucourt70@orange.fr

A Briaucourt, le 19 mars 2024,

Note de présentation synthétique – Budget primitif 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur Panneau Pocket le réseau social de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 19 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager un maximum de capacité de financement des investissements en cours ou à mener cette année.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents et les contributions aux regroupements comme l'école et le SDIS 70 (pompiers) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La population légale de Briaucourt est de 247 habitants (population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

Deux personnes, à temps non-complet, travaillent pour la collectivité, à raison de 10 h hebdomadaires pour le poste de secrétaire de mairie et 25 h pour celui d'agent technique.

Le budget général

Pour ce qui est de la fiscalité, la commune entend poursuivre ses différents projets auprès de la population sans augmenter la pression fiscale cette année, au regard des efforts déjà consentis par les habitants et le contexte économique. Les taux d'imposition seront donc reconduits à l'identique. Ils se présentent comme suit :

- Taxe foncière bâti = 34.01 %
- Taxe foncière non bâti = 29.28 %
- Taxe habitation = 4.76 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 42 000 €.

Le projet de budget primitif est excédentaire en section de fonctionnement et à l'équilibre en investissement, il se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	229 890.07€	234 300.44€
Investissement	123 906.00€	123 906.00€

Après avoir abordé dans une première partie les évolutions des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, nous évoquerons en second lieu les contours de la section d'investissement.

1) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un cote et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, sante, impôts, remboursement des crédits...).

❖ Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 19.43 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 54 510.00 €, l'évolution principale demeurant dans les postes d'énergies et carburants.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » s'établit à 44 667.44 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est fixé à 56 510.37 €, son caractère exponentiel étant justifié par l'augmentation des contributions demandées aux organismes périphériques dont le regroupement pédagogique intercommunal de Conflans, Briaucourt ayant le deuxième plus grand effectif d'enfants (21).

Les charges exceptionnelles au chapitre 67 pour 500.00 €.

Le financement de la section d'investissement se fait par un virement représentant 72 909.36 €.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections » pour 467.10 €.

Le projet de budget 2024 comporte en dépenses un total de crédits de fonctionnement de 229 890.07 €.

❖ Les recettes

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, diverses subventions.

L'excédent de recette reporté s'élève à 99 530.44 €.

Le chapitre 70 « Produits des services », comprenant les ventes de bois, avec 31 100.00 €.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » avec 4 770.00 €.

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » avec 42 000.00 €.

Le chapitre 74 « Dotations et participations » est en légère augmentation avec 33 900.00 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » représente 23 000.00 €.

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 234 300.44 €.

La section de fonctionnement sera en léger suréquilibre, avec un excédent de 4 410.37 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

2) La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

❖ Les dépenses

Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures déjà existantes ou en cours de création.

Le chapitre 016 « Remboursement d'emprunts », représente un total de 26 000.00 € (rénovation de la mairie et logements communaux de 2017).



Le chapitre 021 « Immobilisations corporelles » 70 369.26 €.

Le solde d'exécution négatif reporté est de 27 536.74€

Les dépenses d'investissement s'établissent à 123 906.00€

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- travaux forestiers (environ 20 000 €),
- le changement des moteurs de chacune des 2 cloches de l'église et du baudrier (environ 4 000 €),
- l'acquisition d'une débrousailluse en remplacement de l'ancienne qui a 20 ans (environ 1 500 €).

Les recettes

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple : subvention du SIED).

En 2024, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » pour 12 207.00 €.

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves (autre que 1068) » pour 10 785.80 €.

Le chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 27 536.74 €.

Le chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » pour 72 909.36 €.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » s'élève à 467.10 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 123 909.00 €, la section investissement sera donc équilibrée.

3) Principaux ratios

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant	524,40 €	531,48 €	545,54 €	575,41 €	632,34 €
Charges de personnel / DRF	23,08%	27,64%	29,44%	28,40 %	28,60 %
Autres charges de gestion courante dont contingents et participations	33,77%	32,14%	36,73%	40,13 %	36,18 %
Niveau de service rendu par habitant	513,61 €	520,55 €	534,31 €	584,88 €	642,75 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitants	605,53 €	595,36 €	715,76 €	722,98 €	948,58 €
Part des ventes de produits dans RRF	20%	22%	24%	24 %	13 %
Dépenses d'investissement / habitant	153,97 €	372,94 €	350,14 €	185,08 €	390,16 €
Taux d'équipement (effort en équipement)	7,73%	44,38%	33,67%	11,34 %	30,03 %

4) Etat de la dette

Organisme prêteur	Caisse des dépôts et consignations
Montant emprunté	500 000,00 €
Taux	0 %
Objet de l'emprunt	Travaux de rénovation de la mairie et création de logements
Dette en capital restant dû en 2024	300 000,00 €
Annuité de la dette à rembourser	25 000,00 €
Début de l'endettement	2016
Fin de l'endettement	01/08/2036

Il est précisé que la commune ne peut plus recourir à des emprunts nouveaux au regard de son taux d'endettement trop élevé pour les organismes bancaires. L'investissement ne peut donc se réaliser que sur des ressources propres, elles-mêmes déjà très limitées, et incertaines en ce contexte économique inflationniste et mouvementé.

Le budget annexe Assainissement

Le projet de budget primitif assainissement est en équilibre tant pour la section d'exploitation (équivalente à la section de fonctionnement du budget de la commune) que pour la section d'investissement. Il se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	35 395.00€	35 395.00€
Investissement	24 648.10€	24 648.10€

1) La section d'exploitation

❖ Les dépenses

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 5 200.00 €.

Le chapitre 012 « Charges personnel et frais assimilés », s'élève à 3 000.00 €.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » pour 2 500.00 €.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » avec 21 030.00 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » avec 1 165.00 €.

Le chapitre 66 « Charges financières » représente 1 700.00 € essentiellement pour l'intérêt de l'emprunt, qui est en légère baisse.

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » s'élève à 400.00 € et concerne les titres annulés sur exercice antérieur.

Le chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations » s'élève à 400.00 €.

Le projet de budget 2024 comporte en dépenses un total de crédits d'exploitation de 35 395.00 €.

❖ Les recettes

L'excédent de recette reporté représente 11 498.79 €.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » s'élève à 8 483.42 € comme l'an passé.

Le chapitre 070 « Produits des services » s'élève à 15 412.79 €, il constitue la recette perçue suite au rôle d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 35 395.00 €.

La section d'exploitation sera en équilibre.

2) La section d'investissement

❖ Les dépenses

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section » représente 8 483.42 €.

Le chapitre 016 « Remboursement d'emprunts », représente un total de 13 000.00 €.

Le chapitre 021 « Immobilisations corporelles » représente 3 164.68 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 24 648.10 €.

❖ Les recettes

En 2023, la section d'investissement sera financée de la manière suivante :

Le chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » pour 3 618.10€.

Le chapitre 28 « Amortissements des immobilisations » pour 21 030.00 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 24 648.10 €.

La section d'investissement sera donc équilibrée.

1) Principaux ratios

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Dépenses réelles d'exploitation(DRE) / habitant	33,71€	31,32€	22,88€	34,87 €	58,16 €
Recettes réelles d'exploitation (RRE) / habitants	90,09 €	80,23€	72,16€	60,28 €	62,40 €
Part des ventes de produits (abonnements, redevances) dans RRE	85%	88%	94%	99 %	100 %
Dépenses d'investissement / habitant	23,38€	0 €	149,93 €	56,74 €	12,81 €
Taux d'équipement (effort en équipement)	0%	186,87%	6,88%	11,98 %	20,53 %

2) Etat de la dette**Dette 1**

Organisme prêteur	Crédit agricole
Montant emprunté	110 000,00 €
Taux	4,25%
Objet de l'emprunt	Travaux d'assainissement tranche 1
Dette en capital restant dû en 2024	17 271.92 €
Annuité de la dette à rembourser	1 650,42 €
Début de l'endettement	2007
Fin de l'endettement	28/09/2027

Dette 2

Organisme prêteur	Crédit agricole
Montant emprunté	150 000,00 €
Taux	3,30%
Objet de l'emprunt	Travaux d'assainissement tranche 2
Dette en capital restant dû en 2024	71 731.35 €
Annuité de la dette à rembourser	1 689,81 €
Début de l'endettement	2009
Fin de l'endettement	21/12/2034

Le budget annexe LOTISSEMENT

Le projet de budget primitif lotissement se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	197 671.12€	197 671.12€
Investissement	148 671.12€	148 671.12€

1)La section d'exploitation

❖ Les dépenses

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'établit à 49 000.00 €, correspondant à des travaux.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » avec 49 557.04 €.

Le chapitre 023 « Virement de la section d'investissement » avec 99 114.08 €

Le projet de budget 2024 comporte en dépenses un total de crédits d'exploitation de 197 671.12 €.

❖ Les recettes

L'excédent de recette reporté représente 48 772.34 €.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre entre section » s'élève à 99 114.08 €.

Le chapitre 070 « Produits des services » s'élève à 49 784.70 € correspondant à des ventes de terrains aménagés.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 197 671.12 €.

2)La section investissement

❖ Les dépenses

Le chapitre 010 « Stocks » représente 99 114.08 €.

Le chapitre 001 « Solde d'exécution reporté » représente un total de 49 557.04 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 148 671.12 €.

❖ Les recettes

En 2024, la section d'investissement sera financée de la manière suivante :

Le compte 021 « Opération d'ordre entre section » pour 99 114.08 €.

Le compte de stock 3555 « Terrains Aménagés » pour 49 557.04 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 148 671.12 €.

La section d'investissement sera donc équilibrée.